



L'un des Centres du PEN International Organisation mondiale d'écrivains

Lettre d'information- Actualités

N° 1 – JANVIER/FEVRIER 2017

## Sommaire

Journées phares du P.E.N. CLUB français	2
Ashraf FAYAD	3
1 <sup>er</sup> colloque : compte rendu	4
2 <sup>ème</sup> colloque : Programme	16
Poème de Sylvestre CLANCIER	18
Grand Prix de la Critique	21
Ils ont publié en 2016	22
Note de lecture	24
Haro sur le poète ou la Cybercensure	25
Bulletin d'adhésion	26
Le P.E.N. CLUB Français	27
La Charte	28

# Journées phares du P.E.N. Club Français



## **Les 11 et 12 JANVIER 2017, premier colloque :**

Deux ans jour pour jour après le massacre perpétré dans les locaux de la rédaction de Charlie Hebdo, s'est tenue au siège du P.E.N. Club français 6 rue François Miron, 75004 Paris, la première des trois journées phares organisées à l'occasion des 90 ans de la création de notre association.

Ce premier colloque consacré à la liberté d'expression et la liberté de création a réuni plusieurs tables rondes où sont intervenus de nombreux écrivains (voir résumé des interventions ci-dessous).

## **Les 15 ET 16 FEVRIER 2017, deuxième colloque :**

Défense et illustration de la langue et de la littérature françaises autour notamment de la figure et de l'œuvre du poète québécois Gaston Miron, et avec la participation de nombreux poètes et romanciers, français et étrangers. (voir programme de ce colloque ci-dessous)

## **Les 1<sup>er</sup> ET 2 MARS 2017, troisième colloque :**

Le rôle des revues et des prix de poésie, à l'occasion de la parution du dernier numéro de la revue «Le Coin de Table» consacré à Jacques Charpentreau. Intervention de nombreux animateurs de revues de poésie, ainsi que de poètes membres de jurys de prix de poésie.

## **Amnistie**

Au-dessous de la ligne du silence  
les moustiques sont très agaçants  
On dirait qu'ils s'adonnent  
au trafic du sommeil  
dans ta cellule de prisonnier  
comme si ta façon de dormir  
était une violation flagrante  
des accords de Genève  
et autres traités internationaux

Retiens-toi  
Tu ne peux pas pisser ici  
Danse un peu  
sautille  
et trouble  
la gravité des funérailles  
Gare !  
Le café aussi  
est un diurétique

**Ashraf Fayad**

Traduit de l'arabe par le poète marocain Abdellatif Laâbi  
extrait du recueil « Instructions à l'intérieur », publié en 2007  
chez Dar al Farabi, Beyrouth ; en 2015 par le Temps des Cerises  
éditeurs et la Biennale Internationale des Poètes en Val-de-Marne.

**Le poète et artiste palestinien Ashraf Fayad, né à Gaza en 1980, s'exile en Arabie Saoudite à l'âge de 20 ans. En novembre 2015, il y est condamné à mort, des extrémistes religieux l'ayant accusé d'avoir écrit des poèmes athées. Le 2 février 2016, à la suite d'une mobilisation internationale, à laquelle le P.E.N. Club a pris une part active, sa condamnation a été commuée en huit ans de prison et huit cents coups de fouets. Si la dernière partie de cette sentence est appliquée, elle équivaut à la mort.**

## 1<sup>er</sup> COLLOQUE

### CHARLIE HEBDO : 2 ans déjà , 11 et 12 janvier 2017,

#### 1<sup>ère</sup> table ronde

**Consacrée à la problématique suivante : « facteurs d’aliénation, facteurs de libération versus libertés d’expression et de création », la première table ronde réunissait, autour d’Antoine Spire, journaliste, écrivain, et vice-président de la LICRA, les écrivains Andreas Becker, Fulvio Caccia, Claudine Helft, Cécile Oumhani et Patrick Tudoret.**

Sylvestre Clancier, Président du P.E.N. Club français, ouvre le colloque en rappelant la riche histoire du P.E.N. Club français, créé en 1921 et dont le premier président fut Anatole France, mais enregistré seulement en 1927, sous la présidence de Paul Valéry.

Puis, en préambule, Antoine Spire cite l’article 19 de la Déclaration Universelle des droits de l’homme — *Tout individu a droit à la liberté d’opinion et d’expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d’expression que ce soit*— et insiste sur le lien entre la liberté de penser et la liberté d’expression car « on pense en communiquant avec les autres ». Puis évoquant l’assassinat de Yitzhak Rabin à la suite des manifestations demandant sa mort, il tient à opposer la liberté d’expression aux appels à la haine et au meurtre.

Privilégiant le dialogue à la lecture de leurs communications, les intervenants se sont interrogés principalement sur la définition de la liberté d’expression qui varie selon les époques, les pays et leur histoire (Claudine Helft) ; son usage, point pouvant être résumé par la question « peut-on rire de tout ? » ; et enfin la nécessité ou non de son encadrement.

#### Définition de la liberté d’expression

Les notions de la réalité des faits et de leur interprétation sont tout d’abord interrogées, Patrick Tudoret estimant qu’il existe aujourd’hui deux marqueurs de crétinisme : celui qui croit à tout, et celui qui ne croit rien de

ce qu'on lui dit, tout étant complot. Cécile Oumhani insiste sur l'importance de la question de l'Histoire et note qu'aujourd'hui les historiens déplorent de ne pas être crus. Antoine Spire affirme avec force qu'il existe une vérité des faits, par exemple la Shoah : « il s'est passé quelque chose dans la réalité et l'Allemagne ne sera plus jamais la même ». Comme le disait l'écrivain d'origine est-allemande Christa Wolf, « le passé reste radioactif ».

Puis Fulvio Caccia évoque les articles 4 et 11<sup>1</sup> de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : La liberté de chacun s'arrête où commence celle d'autrui, et tout abus dans l'usage de la liberté d'expression doit être sanctionné par la loi. Aujourd'hui, pour redonner sens à son travail et préserver sa liberté, l'écrivain doit être vigilant aux abus et contresens du langage et disposer d'un espace public de discussion qui, malheureusement s'amenuise. Au passage, il salue l'initiative de ce colloque.

Versant aliénations, Claudine Helft cite l'exemple de l'écrivain albanais Ismaïl Kadaré qui a été amené à ne plus écrire de poèmes, les poètes ayant alors l'obligation en Albanie de faire des odes à la gloire du chef d'État. Dans ses romans, Kadaré a toujours su déjouer la censure avec habileté et talent. Comme en Tunisie, remarque Cécile Oumhani où l'autocensure a conduit des écrivains à dénoncer le régime de manière détournée et masquée. À ce propos, Antoine Spire remarque que les écrivains de l'Est produisaient avant la chute du mur en 1989 des œuvres plus riches qu'aujourd'hui. Il rappelle les beaux romans de Christophe Hein. Ce constat est approuvé par la plupart : pour Claudine Helft, « pas de révolte, pas d'écrit », alors que Patrick Tudoret souligne que « l'auteur est le produit d'une histoire » et que Fulvio Caccia, évoquant les travaux de l'helléniste Florence Dupont sur les origines de la littérature grecque, sur « le moment magique où quelque chose advient », s'interroge sur la manière dont l'expérience se traduit à travers l'écriture.

Antoine Spire rappelle que si le droit au blasphème est reconnu en France, celui de stigmatiser les croyants ne l'est pas. Dans la salle Thierry Mesny, philosophe et délégué de l'Association des Libres Penseurs, précise que depuis la révolution française, le blasphème n'est plus une infraction dans notre pays.

---

<sup>1</sup> Art. 4. -La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

**Art. 11.** -La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.



S. Clancier, C. Oumhani, A. Becker, A. Spire, F. Caccia, P. Tudoret

### Rire de tout ?

En introduction, Sylvestre Clancier signale la présence dans la salle de représentants de « l'Union pacifiste » qui a édité en décembre 2015 un album réunissant les couvertures antimilitaristes dessinées par Cabu pour le journal de leur association. Cabu qui s'est illustré également sur le blasphème aimait rire de tout mais n'éprouvait jamais de haine contre les personnes critiquées.

Patrick Tudoret pense qu'en effet on peut rire de tout. Et que le conformisme est une chape de plomb qui existe dans les pays totalitaires mais aussi dans les pays libres. En opposition à l'ironie, il nomme « rebellitude » le soi-disant humour de pseudos « comiques » qui tronquent les mots, pervertissent les idées...

Andreas Becker évoque la représentation des Juifs à trois périodes différentes de l'Histoire allemande. À la période nazie, parurent de nombreuses caricatures contre les Juifs, et notamment la sexualité juive. Pendant la République de Bonn il était impossible de parler des Juifs, c'était un tabou—Woody Allen par exemple était nommé comme intellectuel newyorkais adepte de la psychanalyse, jamais comme Juif. Actuellement, la situation est redevenue « normale ».

Antoine Spire retient donc que la notion de **temps** est aussi importante que celle de **lieu**. Mais il considère que l'Allemagne ne pourra pas revenir à une situation « normale », car elle est marquée par l'extermination comme la France l'est par le colonialisme...

Malick Diarra, dans la salle, réagit à l'intervention d'Andreas Becker en disant que l'imaginaire allemand reste entaché par un « trou noir », image

marquante puisqu'elle sera reprise plusieurs fois lors des journées. Andreas confirme que ce trou noir va rester, que chaque mot représente un danger. Sylvestre Clancier rappelle le terme de résilience –utilisé par Boris Cyrulnik pour définir le travail lent et douloureux accompli par les victimes ou les responsables d'un « trou noir ». Andréas estime que la résilience individuelle fait partie du travail de l'écrivain, et qu'elle rejoint la résilience collective.

Thierry Mesny se montre relativement optimiste quant à la résorption du « trou noir » en Allemagne dans la mesure où l'extermination des Juifs fait l'objet de nombreuses recherches. Pour ce qui concerne le rire, il précise que le principe du jeu de mots ou de la blague nécessite une complicité entre le blagueur et l'auditeur et donc un présupposé commun aux deux.

### L'encadrement de la liberté d'expression est-il utile, nécessaire ?

Claudine Helft venant d'aborder les débats qu'a suscitée la réédition récente de Mein Kampf, Antoine Spire rappelle que la justice a statué et estimé —et c'est à son sens une très sage décision— que ce texte ne pouvait être réédité sans un accompagnement de commentaires, avertissements, etc., rappelant le contexte historique dans lequel il a été écrit et publié. .

La question de la spécificité de la France en matière de liberté d'expression est rappelée. En effet, dans notre pays, à la différence des autres nations d'Europe et des États-Unis, un certain nombre de lois encadrent aujourd'hui la liberté d'expression : la loi de 1972 contre le racisme, très critiquée par les Anglais, les Allemands et les Américains ; la loi Gayssot de 1990 contre le négationnisme ; la loi Taubira sur le colonialisme.

Cet encadrement législatif étant approuvé par l'ensemble des participants, ce point soulève peu de débats. Sylvestre Clancier précise que cette question a constitué pendant longtemps un sujet de désaccord avec le PEN international et les autres PEN, la France étant la seule à avoir légiféré sur ce point mais que cette problématique évolue.

Prenant pour exemple la virulence des couvertures d'Hara-Kiri et de Charlie Hebdo dans les années 60 / 70, S. Clancier estime qu'aujourd'hui la liberté d'expression en France est en régression par rapport à cette époque. La raison d'état est dissimulée, la censure est camouflée.

Antoine Spire remercie les participants et considère que ce que vient de dire S. Clancier est une bonne conclusion : une réglementation est nécessaire mais le danger vient de limites non avouées, celles des donateurs d'argent, du conformisme, et de la pression publique.

## 2<sup>ème</sup> table ronde

**Animée par Patrick Tudoret, romancier, essayiste, poète, la deuxième table ronde réunissait Jean-Luc Despax, Jean-Philippe Domecq, Louise Lambrichs, écrivains, ainsi que Philippe Bouret, psychanalyste et écrivain et Emmanuel Pierrat, avocat et écrivain autour des différentes atteintes à la liberté d'expression constatées sur tous les plans aujourd'hui en France.**

La liberté d'expression doit s'incarner, par Jean-Luc Despax

Jean-Luc Despax constate qu'aujourd'hui, il n'y a dans notre pays de réelle expression ni à l'école, ni au travail, encore moins dans les réseaux sociaux ou les media (radio, chaînes d'info en continu, presse écrite) où les journalistes coupent dans les propos des interviewés pour ne garder que ce qui va dans leur sens. L'information est tronquée et nous assistons à un courant violent et réactionnaire dans le domaine des idées. La liberté d'expression est devenue un concept vide dans « les régimes à bas bruit de la censure occidentale ».

Il ajoute en conclusion pour illustrer son propos :

Deux ans se sont écoulés depuis le massacre perpétré dans la salle de rédaction de Charlie-Hebdo. Où sont les livres, les enquêtes réelles sur ce qui s'est passé ? Où sont les hommages ? Où sont les paroles des « grands » de ce monde ?

« De la même manière que les droits de l'Homme ne doivent pas rester formels, la liberté d'expression doit s'incarner, devenir un geste, une mobilisation attentive, non récupérable par les psychologues des foules ou les spin doctors des dirigeants.»

Donnant la parole à Emmanuel Pierrat, P. Tudoret rappelle qu'il en est de la liberté d'expression comme de l'amour, il lui faut des preuves pour exister.

La liberté sans expression, par Emmanuel Pierrat

E. Pierrat, auteur de l'ouvrage « La liberté sans expression » écrit en réaction au massacre de Charlie-Hebdo rappelle qu'avec S. Clancier et J-L Despax, tous trois ont eu l'idée d'organiser ces deux journées de réflexion, le P.E.N. Club étant le lieu idéal pour réfléchir à la liberté d'expression.

Il rappelle les faits : la tuerie, la manifestation réunissant sept millions de français dans les rues, les explications données aux élèves dans les écoles, mais aussi la mise en examen de Dieudonné pour atteinte à la liberté d'expression, les manifestations au Pakistan demandant la mise à mort des

dessinateurs ayant survécu au massacre, le floutage dans de nombreux media et agences de presse américaines et anglaises de la une du numéro suivant de Charlie-Hebdo (Le prophète : tout est pardonné) etc.

Il poursuit : la liberté d'expression, principe fondateur de notre République, est malmenée chaque jour dans notre pays. Par des moyens moins visibles que des kalachnikovs mais tout aussi dangereux. Aujourd'hui 450 textes législatifs (comme par exemple le délit de diffamation) musèlent ou encadrent la liberté d'expression. À ce propos, E. Pierrat pointe la différence avec les usages américains où les organisations extrémistes racistes peuvent manifester librement mais où la couverture de Charlie-Hebdo a été censurée...

En France, on pense résoudre les problèmes en votant de nouveaux textes de lois, qui souvent ne résolvent rien (exemple celui punissant l'apologie du terrorisme), ou entravent encore un peu plus la liberté d'expression comme le texte voté sur « le secret des affaires » qui en fait vise les lanceurs d'alertes. Il pense que la publication des « Panama Papers » par le Monde et d'autres organes de presse ne serait plus possible actuellement.

La liberté d'expression se morcelle de plus en plus, constate-t-il.

Ceux qui la menacent changent de visage. Ce n'est plus aujourd'hui le Ministère de l'Intérieur ou l'Évêché, comme lorsque E. Pierrat a prêté serment voici 25 ans, mais les ligues de vertu, particuliers, entreprises, associations, qui demandent des dommages et intérêts. C'est la nouvelle Inquisition.

E. Pierrat conclut en disant que c'est justement parce que nous vivons dans un pays où la liberté d'expression est extraordinaire que ces atteintes sont inacceptables.

J.-L. Despax ajoute que les travaux des écrivains sont menacés aujourd'hui de conséquences juridiques alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant.



**L. Lambrichs, J-L Despax, J-P Domecq, F. Caccia**

De la liberté de critiquer la presse et les media si nécessaire par Jean-Philippe Domecq

Par rapport au massacre de Charlie-Hebdo, commence Jean-Philippe Domecq, la réflexion qui va suivre peut paraître légère. Mais elle se fonde sur un constat alarmant : en 1989, au moment du bicentenaire de la Révolution française, les opinions occidentales pensaient que le combat des Droits de l'homme était gagné chez elles et que ceux-ci allaient faire le tour du monde. On sait qu'ils ne l'ont pas fait — et à titre d'exemple, chacun d'entre nous ne peut qu'être admiratif à l'égard des plumes courageuses d'auteurs du Maghreb et du Moyen-Orient qui, de l'intérieur de leurs pays, dénoncent l'oppression, les lois héritées, mentalités et traditions qui musèlent la libre expression des opinions : à chaque ligne que nous lisons de ces auteurs, nous nous disons qu'ils risquent la mort, et qu'ils le savent. Et dans notre pays, ce n'est pas gagné non plus, comme le montre le fait qu'en 2015 le texte sur la tolérance de Voltaire soit arrivé en tête des meilleures ventes. Qu'un ouvrage du XVIII<sup>ème</sup> siècle devienne best-seller, n'est pas une bonne nouvelle et mesure le retard que nous font à dessein reprendre ceux qui exècrent nos libertés et Droits de l'Homme.

Devant cette situation, la lutte contre l'oppression non armée mais puissante et idéologiquement aliénante que l'expression des idées et des formes subit depuis plus de trente ans dans le débat politique autant que dans la culture a été écartée dans notre pays.

Dès 1989, dans un livre intitulé « La liberté sans choix », J.-P. Domecq s'inquiétait que la presse, le 4<sup>ème</sup> pouvoir, n'ait à répondre de rien. Nous sommes dans une médiocratie dont le pouvoir est amplifié par la culture de masse : des catégories entières de la population, et notamment les élus politiques, font office de bouc émissaire.

« Cette confiscation est insupportable. La liberté d'information se retourne contre elle-même et contre nous ».

J.P. Domecq ajoute qu'en tant que journaliste, il a été victime de la censure — impossible d'émettre par exemple la moindre critique dans un organe de presse à l'encontre de François Pinault.

Déni du génocide dans les Balkans et lien avec le terrorisme qui déferle aujourd'hui, par Louise Lambrichs.

Depuis 10 ans, commence Louise Lambrichs, sa parole sur ce sujet est muselée par la presse. Alors que cette question des Balkans est une affaire européenne qui nous concerne.

L. Lambrichs rappelle qu'ayant rencontré Cabu, elle a écrit, après son assassinat, un hommage, tendre mais un peu critique, qui n'a jamais été publié. Elle pense que Cabu, comme les autres dessinateurs, ne se rendaient pas compte de ce qu'ils faisaient en publiant ces caricatures.

En effet, les hommes musulmans des Balkans ont subi des sévices terribles, notamment sexuels, que jamais leurs fils ne pardonneront. Publier une caricature où Mahomet est sodomisé a réveillé ces sévices.

L'agression des Serbes contre la Bosnie n'a jamais été reconnue. C'est un déni, « un trou noir » de l'Histoire dont nous subissons aujourd'hui les conséquences. Mais personne ne fait le lien entre le terrorisme d'aujourd'hui et ce qui s'est passé dans les Balkans. Le débat n'a pu être ouvert et nous en subissons aujourd'hui l'effet boomerang. L'attentat contre Charlie-Hebdo s'inscrit dans une série. C'est un « retour du refoulé ».



**E. Pierrat, P. Bouret, P. Tudoret, L. Lambrichs**

J.- L. Despax intervient : il existe d'autres « trous noirs » comme par exemple la politique coloniale de la France, et les exactions du GIA. Il ajoute que la laïcité n'a été comprise ni par l'Europe ni par les USA, comme le montre dans ce pays la protestation de nombreux écrivains contre la remise d'un prix à Charlie-Hebdo par le P.E.N. Club américain.

L. Lambrichs termine en évoquant la relecture, basée sur la psychanalyse, qu'elle a effectuée des raisons pour lesquelles Peter Handke a soutenu Milosevic.

(Ajoutons que, revenant à la tribune le lendemain pour préciser le contenu de son travail, L. Lambrichs a eu, notamment, un échange d'idées avec Antoine Spire pour lequel l'Islam d'Arabie Saoudite et l'Islam bosniaque

n'ont rien en commun —c'est un autre système de pensée— et il n'est donc, à son avis, absolument pas pertinent de faire un rapprochement entre la question bosniaque et le terrorisme islamiste actuel.)

De l'importance de la présence de la psychanalyse dans le débat public par Philippe Bouret

Au début de son intervention, le psychanalyste Philippe Bouret rappelle la proposition de loi du député Fasquelle qui voulait interdire l'exercice de la psychanalyse avec les enfants autistes. Il n'y a pas réussi.

S'il a réalisé un livre d'entretiens intitulé « Escapades » avec Louise Lambrichs, en fait une conversation, c'est que les préoccupations des écrivains sont les mêmes que celles des psychanalystes.

Son propos est de sortir la psychanalyse des cercles spécialisés. Il veut faire entendre la voix de la psychanalyse telle que L. Lambrichs la manifeste dans son travail sur le déni du massacre des musulmans dans les Balkans. La psychanalyse est bien vivante et ceux qui veulent l'éliminer n'y parviendront pas.

J.L. Despax pointe l'importance qu'a prise le signifiant dans ce débat sur la liberté d'expression. Il ajoute : de même qu'on ne pourra pas empêcher la psychanalyse, on ne pourra pas empêcher les inconscients.

Tout ceci, conclut Patrick Tudoret, nous incite à écrire. Et citant Jude Stefan : « **Écrire pour ne pas crever la bouche close** »

### **3ème table ronde**

**Autour de Sylvestre Clancier, Président du P.E.N. Club français, la troisième table ronde réunissait sur le thème de la laïcité, garante de la liberté de conscience et donc de toutes les libertés, les écrivains Jean-Noël Cordier et Malick Diarra ainsi que le philosophe Thierry Mesny, de l'Association des Libres penseurs.**

Le rôle de la laïcité dans la liberté de conscience des auteurs et des lecteurs, par Thierry Mesny.

D'emblée, Thierry Mesny se définit comme un militant de la laïcité et rappelle que celle-ci est l'équivalent dans le domaine intellectuel et culturel, voire idéologique, de la séparation des pouvoirs législatif et exécutif à l'œuvre dans les démocraties. La loi du 9 décembre 1905, dite de séparation de l'État des

Églises, instaure dans le droit, mais aussi dans le monde des idées, une séparation entre ce que pense l'État et ce que pensent les Églises et ce que peuvent penser les individus qui forment la société. Cette séparation est la condition d'un réel exercice de la liberté de conscience que tous les créateurs vont exercer.

Thierry Mesny isole dans la longue histoire littéraire de la liberté de conscience, trois figures : celle des « Goliards » du XIIe et XIIIe siècles, ces clercs sans attaches qui fréquentent les tavernes et n'hésitent pas à produire des vers moquant le clergé régulier, celle d'Etienne Dolet, imprimeur et humaniste qui a voulu redonner au latin sa pureté d'avant le christianisme par un travail de compilation et d'éclaircissement de la langue et qui pour avoir « laïcisé la langue et la littérature » sera étranglé et brûlé, place Maubert (on ne lui coupera pas la langue car il implorera le pardon de Dieu pendant la question) ; celle du Marquis de Sade dérangeant, incompris, renversant les idoles, qui paiera par plus de trente ans de privation de liberté son audace littéraire et son anticonformisme.

Puis il explique qu'il y a au fond de tout écrivain une raison au travail et que cette rationalité ne peut éclore que si les conditions de liberté de penser et de conscience sont garanties par, justement, un État qui n'impose pas de dogme qui laisse à chacun la liberté de croire ou de ne pas croire, qui donne à l'homme les moyens de se confronter avec les grandes questions qui le préoccupent, par un État, qui par une séparation rigoureuse des domaines, garantit cette liberté de conscience propre à l'écrivain, homme de la modernité. Il cite Pierre Bayle, Protestant précurseur des libres penseurs qui aidera à l'instauration de la liberté de conscience, en particulier, par sa réflexion qui détachera la morale de la religion. Après cette révolution l'écrivain ne sera plus le même. Chercher, comprendre, interroger, exposer, éclairer sont les maître mots de la littérature : l'auteur est une des figures de la modernité avec le savant... et le lecteur qui sait lire et écrire qui, par l'école, a déjà cultivé sa raison, qui a la liberté d'être seul face à un texte pour le déchiffrer, l'interroger, ou le rejeter.

En conclusion, le philosophe ajoute : J'imagine que ce régime extrêmement moderne, car avancé et progressiste, que représente la laïcité dans notre République, tous les écrivains membres du P.E.N. Club français et je l'espère aussi des autres P.E.N., doivent en apprécier la valeur pour leurs libertés d'expression et de création, comme l'appréciaient les dessinateurs, journalistes et écrivains de Charlie-Hebdo qui n'avaient de compte à rendre qu'à leur libre conscience et furent lâchement assassinés par des fanatiques obscurantistes, voici deux ans, lors de leur conférence de rédaction, parce qu'ils étaient précisément le vivant symbole de cette liberté qui nous est à tous si chère.



T. Mesny, S. Clancier, M. Diarra, J-N Cordier

### Le poids des croyances et des églises comme entraves à la liberté de la raison critique par Malick Diarra

Malick Diarra distingue parmi ces entraves celles se produisant dans des sphères géoculturelles et celles ayant lieu dans les sphères religieuses.

À l'appui des premières, il cite l'exemple de l'helléniste Oumar Sankharé, professeur à l'Université de Dakar, qui pour avoir étudié les similitudes entre le Coran et la culture grecque, et publié un livre sur le sujet<sup>2</sup>, a fait l'objet d'une fatwa. Pourtant, sans remettre en cause la sacralité ni récuser le message coranique, il souhaitait soulever un autre regard critique. Mais les médias et les dévots en quête de notoriété, poussés par leur ignorance, condamnèrent la publication de ce livre (sans pour autant le lire) en dénonçant calomnieusement l'esprit fielleux et le but de l'auteur considéré comme un pion à la solde de lobbys occidentaux. Pire, certains de ses collègues universitaires, de la part de qui il attendait un débat constructif, n'osèrent pas se prononcer sur la question, redoutant des représailles de la part des religieux. Cette pratique a tendance à accroître l'ignorance des classes sociales bâillonnées par la tutelle de quelques guides religieux.

Les entraves ayant lieu dans la sphère religieuse sont nombreuses, les interdits recouvrant un large spectre de pratiques, de l'alimentation à l'habillement en passant par la condamnation de l'avortement, de la gestation pour autrui, du mariage pour tous, de la procréation médicalement assistée (P.M.A).

---

<sup>2</sup> Oumar Sankharé, « Le Coran et la culture grecque », L'Harmattan 2014

Ces prohibitions constituent une entrave à la liberté de conduire sa vie. Pour que l'ingérence de la religion soit limitée ou encadrée, il est nécessaire de vivre dans un état laïc où la liberté de la raison critique est préservée. Dans certaines sociétés traditionnelles où l'on vit dans un univers fermé, la tradition impose un choix à tous et les conceptions d'un esprit libre porté à la raison critique sont bannies. De ce point de vue, Malick Diarra aurait souhaité que les générations nouvelles, formées dans les nouvelles technologies, puissent façonner leurs aspirations en s'appuyant sur la prospective de Gaston Berger : « l'avenir n'est pas que ce qui vient après le présent, mais ce qui est différent de lui et que nous construisons ».

### Plaidoyer pour la laïcité, par Jean-Noël Cordier

Au moment où commence le deuxième anniversaire de la tuerie de Charlie Hebdo, il semble opportun au P.E.N. Club de rappeler les principes et les valeurs de la laïcité, dont la portée est universelle.

Au temps de l'Ancien Régime, le pouvoir politique et le pouvoir religieux étaient si étroitement associés qu'il était impossible d'adopter une autre religion que celle du roi sous peine de lourdes persécutions.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1789, les lois laïques de 1882, la loi de séparation des églises et de l'état de 1905 établirent dans la lutte et progressivement la séparation entre le domaine politique et le domaine spirituel. On aurait pu croire définitivement gagnés ces combats, mais la recrudescence des intégrismes et le retour de certaines formes de fanatisme semblent aujourd'hui mettre lourdement en péril les principes et les valeurs de la laïcité : elles sont pourtant les seules à permettre aux divers courants de pensée philosophique et religieux de pouvoir cohabiter sous la bienveillante neutralité de l'état qui veille ainsi à l'intérêt général. Ces principes et ces valeurs, contrairement à ce que certains affirment, peuvent être adoptés par tous types de société.

Enfin, les principes et les valeurs de la laïcité semblent devoir être aujourd'hui élargis à d'autres domaines, ceux des majorités et des minorités, lesquelles ne sauraient plus être considérés à l'aune de la norme ou de l'anomalie mais comme de simples particularités devant jouir des mêmes droits que les majorités. De ce point de vue la loi sur « Le mariage pour tous » ouvre de nouvelles pistes.



Le P.E.N. Club français  
à l'occasion de ses 90 ans vous invite à ses journées phares

**2<sup>ème</sup> colloque**

**15 et 16 février 2017**

Défense et illustration de la langue et de la littérature françaises

**Le poète Gaston Miron,**

en décembre 1996, au Québec, reçut des funérailles nationales

**Hommage**

**15 Février matin**

10 heures à 10h45

Introduction par Sylvestre Clancier

Pourquoi ce thème et pourquoi Miron est-il fondamental pour ce thème.  
L'œuvre et l'engagement de Gaston Miron, ses amitiés fortes. Pourquoi la  
Nouvelle Pléiade, l'Académie Mallarmé, l'ODC et Policultures sont-elles les  
partenaires de ce colloque soutenu par la SOFIA.

10h45 à 12h30

**1<sup>ère</sup> Table ronde**

Animateur Sylvestre Clancier / Rapporteur Laurence Paton

Intervenants (encore sous réserve pour certains)

Françoise Coulmin,

Philippe Pujas, Lionel Ray

Témoignages et lectures

Déjeuner

**Après-midi**

14h30 à 16h30

**2<sup>ème</sup> Table ronde**

Animateur Philippe Pujas / Rapporteurs Pierre Coulmin et Edvard Kovac

Table ronde autour de l'importance de Miron, de sa pertinence et de son actualité concernant la problématique « défense et illustration de la langue française par les littératures et les poésies de langue française »

Intervenants :

Michel Deguy / Dominique Noguez / Fulvio Caccia / Vénus Khoury – Ghata,  
Participants qui ont bien connu Gaston Miron et ses combats

PAUSE ½ heure

17h à 19h30

### **3<sup>ème</sup> Table ronde**

Animatrice Françoise Coulmin/ Rapporteur Colette Klein

Intervenants (encore sous réserve pour certains) :

Linda Maria Baros, Andréas Becker, Fulvio Caccia, Seyhmus Dagtekin, Edvard Kovac, Myriam Montoya, Nohad Salameh, Shumona Sinha,  
Participants investis par leurs œuvres et leurs engagements dans l'illustration et la défense de la langue et de la littérature françaises

### **Pot de fin de journée**

Δ

16 février matin : Poursuite du colloque

**9h45** : Lectures des rapports des tables rondes du 15 février  
par Laurence Paton, Edvard Kovac, Pierre Coulmin, Colette Klein

**10h30 à 11h30** : Débat avec le public autour des rapports établis pendant les tables rondes

Modérateurs : Sylvestre Clancier / Françoise Coulmin / Philippe Pujas

**11h30 à 12heures** : Conclusions du colloque

Les interventions lors des « journées phares du PEN Club français » seront filmées par Martine Lancelot, afin que le PEN Club français garde en mémoire ses "journées phares 2017"

**Ce colloque se tiendra**

**6, rue François Miron 75004 Paris**

**(Métro Hôtel de Ville ou Pont-Marie / Bus 72 et 96)**

Pour vous les réfugiés, les damnés  
Sur mes cahiers et mes tablettes  
Sur ma table et sur ma page  
J'écris ton nom

Sur toutes les plages du monde  
Sur les sables et sur les dunes  
Marque trace ou empreinte  
J'écris ton nom

Sur les frontons de nos mairies  
Sur les monuments aux morts  
Sur les trésors de nos musées  
J'écris ton nom

Sur la jungle de Calais et les villes de Syrie  
Sur les rives de la Méditerranée  
Sur l'espoir de nos enfances  
Je crie ton nom

Sur les détresses de vos nuits  
Sur le pain noir de vos journées  
Sur les frontières cadenassées  
Je crie ton nom

Sur tous les monuments publics  
Sur les bancs des jardins aussi  
Sur vos fronts d'éperdus vivants  
Je crie ton nom

Sur les cinq ou six continents  
Sur la lune et sur la planète  
Sur la terre bleue comme une orange  
J'écris ton nom

Sur chaque cri de détresse  
Sur les passeurs et les canots  
Sur la mer qui tempête  
J'écris ton nom

Sur l'écume des rivages  
Sur vos peurs dans les orages  
Sur les plaies qui vous ravagent  
J'écris ton nom

Sur ces côtes d'épouvante  
Sur ces barques de douleurs  
Sur cette cruauté morbide  
Je crie ton nom

Sur les déplacés rejetés  
Sur les frontières à barbelés  
Sur les désastres qui s'étalent  
Je crie ton nom

Sur les feux-follets d'espérance  
Sur les feux-follets de souffrance  
Sur les baraques de fortune  
Je crie ton nom

Sur les droits humains piétinés  
Sur les âmes dignes et meurtries  
Sur les corps blessés outragés  
J'écris ton nom

Sur le chagrin qui vous emporte  
Sur les obus meurtriers  
Sur les flots qui vous réunissent  
J'écris ton nom

Sur les chairs, les os saccagés  
Sur les rares humains qui vous aiment  
Sur chaque main qu'ils vous tendent  
Vous les damnés, les réfugiés  
J'écris ton nom

Sur la désunion des nations  
Sur leur indifférence, leur mépris  
Bien au-dessus de leur silence  
Je crie ton nom

Sur les refuges détruits  
Sur les vies, les murs écroulés  
Sur les abris qui n'en sont pas  
Je crie ton nom

Sur l'absence de compassion  
Sur les solitudes nues  
Sur les marches forcées dans la nuit  
Je crie ton nom

Sur la liberté attendue  
Sur les risques imprévus  
Sur l'espoir d'une humanité vraie  
J'écris ton nom

Et par le vouloir d'un mot  
Quand j'ai honte  
Car il n'a pu encore s'incarner

Je veux rapailler les vies  
De tous les humains humiliés  
J'aspire à te reconnaître  
à te nommer  
à te vivre

Fraternité.

**Sylvestre Clancier**

2016

Président du P.E.N. Club de France

Président de la Maison de Poésie

Président de l'Académie Mallarmé

*In Memoriam Paul Éluard* est paru dans le numéro de la revue **Siècle 21**,  
dans un dossier consacré à La honte.

**Béatrice Commengé,**

**Grand Prix de la Critique 2016**

Le **14 décembre 2016**, au siège du P.E.N. Club français, le Grand Prix de la Critique a été décerné à Béatrice Commengé pour son livre « Une vie de paysages », paru aux éditions Verdier, en février 2016.

« Le paysage peut-il inventer un langage ? Ou plutôt avons-nous une oreille assez fine pour entendre ce qu'il nous raconte sur nous-même ? »

S'imprégner des lieux d'une œuvre pour mieux la comprendre et la savourer, tel est le pari réussi de Béatrice Commengé, partie sur les traces de Lawrence Durrell. De l'Himalaya à la Provence, en passant par la Grèce, elle nous entraîne dans un magnifique voyage poétique et critique.

Auteur de plusieurs romans, Béatrice Commengé a également publié de nombreux essais comme, entre autres, « La Danse de Nietzsche » (Verdier, 2013), « Voyager vers des noms magnifiques » (Finitude, 2009) et « En face du Jardin. Six jours dans la vie de Rilke » (Flammarion, 2007)

Le Grand Prix de la Critique a été créé en 1948 par le romancier et essayiste Robert André. Il est remis chaque année par le P.E.N. Club français à l'auteur d'un essai littéraire.

Voir la liste des lauréats : [www.penclub.fr](http://www.penclub.fr)

## Ils ont publié en 2016

**Max ALHAU :**

*Si loin qu'on aille.* Éditions *L'Herbe qui tremble*.

*Des traces dans la mémoire.* (Nouvelles) Éditions Pétra.

**Éliane BIEDERMANN :**

*Éclats des Chemins.* Atelier Jacques Renou.

(cf. également une note de lecture sur un ouvrage précédent d'É. Biedermann ci-dessous)

**Fulvio CACCIA :**

*Rain bird,* roman – Éditions Transfinito.

**Sylvestre CLANCIER :**

*Le témoin incertain* (Poèmes), Éditions *L'Herbe qui tremble*.

*La Source et le Royaume* (Poèmes), éditions *la rumeur libre*.

*Œuvres poétiques* Tome 1, éditions *la rumeur libre*.

**Danièle CORRE :**

*Lorsque la parole s'étonne.* Aspect.

**Laurence COUQUIAUD :**

*La mémoire sous les vagues.* Éditions *Les Nouveaux Auteurs*,

Prix Femmes actuelles 2016

**Jean-Luc DESPAX :**

*9.3 blondes light,* Éditions *Le Temps des cerises* - Préface de Serge Pey.

**Giovanni DOTOLI :**

*Aphorismes poétiques,* Éditions *du Cygne*.

*La nature nous appelle*, infographies de Ode - Éditions Tensing.

**Rocio DURAN-BARBA :**

*Équateur.*

**Bernard FOURNIER :**

*Histoire de l'Académie Mallarmé - 1913-1993.* Éditions du Petit pavé.

**Clara MOHAMMED-FOUCAULT :**

*Soupirs du récif* Éditions les Poètes français 2016.

**Jean-Luc MOREAU :**

Livret : *Le Minotaure / Thésée II, ou Même pas peur !* Musique de Julien Joubert sur un texte de Jean-Luc Moreau - Pour chœur, à partir de 8 ans - *La Musique de Léonie.*

**Cécile OUMHANI :**

*Tunisian Yankee.* Éditions Elyzad.

**Emmanuel PIERRAT :**

*Dieu, les religions et les Francs-Maçons.* First Document, mai.

*Jean-Jacques Pauvert, l'éditeur en liberté,* Calmann-Lévy.

*Les francs-maçons sous l'Occupation, Entre résistance et collaboration,*

*Albin Michel.*

*Le Droit d'auteur* (en collaboration avec Fabrice Neaud), *Le Lombard.*

*Moi, Emmanuel Pierrat, avocat à la Cour,* Glénat jeunesse, août.

*La Vie sexuelle des aventuriers,* Éditions du Trésor, octobre.

*Plus Grand que grand, Une histoire insolite du culte de la personnalité,*

*Librairie Vuibert, août.*

*Moi, avocat à la cour, Glénat jeunesse, août.*

*100 infographies pour déchiffrer la justice, La Martinière, octobre.*

**Les Femmes et la Justice, Femmes avocates, femmes magistrates  
et femmes criminelles, La Martinière, octobre.**

**Jeanine SALESSE :**

*À la méridienne* (Poèmes - Photos de Henri Salesse). *Éditions Pétra.*

**Claude-Raphaël SAMAMA :**

*Perspectives pour les islams contemporains. D'un texte à l'Histoire,*  
*L'Harmattan.*

\*\*\*\*\*

#### Note de lecture

Éliane Biedermann, *Le bleu des jours anciens*,  
photographies de Baya Kanane, éd. Caractères, 15 €

*Le bleu des jours anciens* est, comme les précédents recueils d'Éliane Biedermann, un beau livre de poésie sensible et juste. L'auteur ne triche pas, son phrasé musical va à l'essentiel pour dire et louer sur un registre subtil toute la beauté de la nature, mais aussi son mystère. Ce recueil édité avec soins aux éditions Caractères sous la houlette de Nicole Gdalia se compose de deux parties égales : *Solitude des roses* et *Rituel de l'aurore*.

Éliane Biedermann y chante le charme des saisons qui reviennent sans fin, entremêlées aux souvenirs d'enfance. Elle y compose de véritables tableaux où s'assemblent « litanie des mouettes », « embruns », « coquillages », « ritournelles d'oiseau », « ronces », « sables » « arômes » et nostalgie d'enfance. Tous nos sens sont sollicités par l'auteur, l'ouïe, la vue, l'odorat, afin que les poèmes étanchent « les soifs de l'âme ».

Ici, le poème devient « le passage secret nous séparant de l'abîme », il est, nous dit l'auteur, « oracle solitaire ». Il réveille « une existence délivrée des orages ». Comme les parfums de mai, il exorcise nos ombres, il est un alphabet secret qui dans le tourbillon du temps nous permet d'interpeller l'énigme. À lire absolument.

**Sylvestre Clancier**

# Haro sur le poète !

Par Jacques Aboucaya

## *Quand une cybercensure insidieuse prend le relais d'Anastasia*

Dans notre monde en proie au pragmatisme, rien ne semble plus inutile que la poésie. J'entends la poésie classique, avec ses rimes, ses mètres réguliers, ses formes fixes. Sa musique qui porte au rêve. Plus personne n'en écrit. Plus personne n'en lit. Ringarde, pour tout dire. Opinion largement répandue qu'infirmes toutefois la réalité. Car, en dépit des apparences, Calliope et Érato conservent encore quelques amoureux fervents. S'ils restent méconnus, c'est que leur art s'exerce dans une quasi-clandestinité. Les éditeurs s'en détournent, les jugeant peu rentables. Les lecteurs les ignorent. Pis, tout est bon pour les maintenir sous le boisseau. Même les coups bas. C'est le cas de Chaunes. Sous ce pseudo, une incontestable sommité qui cumule les Prix littéraires et préside l'Académie Européenne des Sciences, des Arts et des Lettres. Son œuvre poétique, déjà copieuse, s'adresse à des *happy few*. Une audience aussi confidentielle que fidèle. C'est encore trop. Il dérange le conformisme ambiant. Et la lâcheté commune. Son tout récent recueil, *Voiles et nudité*, aborde un sujet tabou. Circonstance aggravante, sur sa couverture illustrée, une splendide créature, lascive et dénudée, emprisonnée par une burka. Et des alexandrins de cet acabit : « *Le voile est-il un frein aux ardeurs d'un amant / ou met-il au contraire un piment dans la sauce ?* » Question sacrilège ! Il faut bâillonner au plus vite ce blasphémateur. Amazon s'en est chargé. Tout juste sorti, l'ouvrage est annoncé sur le site de vente « *actuellement indisponible* ». Au mépris de toute vraisemblance. Sous une pression demeurée occulte. D'où la fureur de son auteur qui allume un contrefeu. Sous le titre *Traité sur l'Ennui dans une Nation française soumise à la Cybercensure*, il publie à nouveau cette rafale de sonnets vengeurs et savoureux que conclut un « *Dialogue du Voile intégral et de la Feuille de vigne* ». Sur la couverture, plus de beauté affriolante. Le niqab s'est refermé. Triste présage ?

J.A.

**Traité sur l'Ennui dans une Nation française soumise à la Cybercensure**, de Chaunes, *Aux Poètes français*, [www.amazon.fr](http://www.amazon.fr), 106 p. 6,34 €.

## DEMANDE D'ADHÉSION

NOM et prénom :

PSEUDONYME en littérature :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

N° de téléphone(s)

Courriel :

Langues étrangères :

Œuvres principales :

Collaborations éventuelles (*journaux et revues*) :

Autre profession :

Titres et qualités :

**Le/La soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des principes figurant dans la CHARTE (cf. ci-dessous) et s'engage à s'y conformer.**

### Date et signature

Merci, après avoir rempli, daté et signé la demande d'adhésion, **la retourner**, accompagnée, d'un chèque à l'ordre du P.E.N. Club français, d'un montant au choix de :

- **150 €** représentant le montant de l'adhésion annuelle de membre actif : 70 € et les droits d'entrée : 80 €
- **200 €** représentant le montant de l'adhésion annuelle de membre bienfaiteur : 100 € et les droits d'entrée : 100 €

**P.E.N Club français**  
**6, rue François Miron – 75004 Paris – France**  
(Métro Hôtel-de-Ville, Saint-Paul)  
Courriel : [français.penclub@neuf.fr](mailto:français.penclub@neuf.fr) Site : [www.penclub.fr](http://www.penclub.fr)

## Présidents du P.E.N. Club français depuis sa création

**Anatole FRANCE** (1921-1924) - **Paul VALÉRY** (1924-1934) - **Jules ROMAINS** (1934-1939) - **Jean SCHLUMBERGER** (1946-1951) - **André CHAMSON** (1951-1959) - **Yves GANDON** (1959-1971) - **Pierre EMMANUEL** (1973-1976) - **Georges-Emmanuel CLANCIER** (1976-1979) puis *Vice-président PEN CLUB International (84=>)* - **René TAVERNIER** (1979-1989) - **Solange FASQUELLE** (1990-1993) - **Jean ORIZET** (1993-1999) - **Jean BLOT** (1999-2005) et Secrétaire *PEN CLUB International (81=> 97) Vice-président PEN CLUB International (98=>)* - **Sylvestre CLANCIER** (2005-2012) - **Jean-Luc DESPAX** (2012-2016) - **Sylvestre CLANCIER** (2016-2017)

## Comité exécutif :

Président: Sylvestre CLANCIER

Vice-présidents : Malick DIARRA, Emmanuel PIERRAT, Philippe PUJAS, Patrick TUDORET

Trésorier par intérim : Sylvestre CLANCIER, adjt : Colette Klein

Secrétaires Générales : Colette KLEIN, Laurence PATON

Chargée de mission auprès du Président : Françoise COULMIN

Autres membres du Comité : Max ALHAU, Jeanine BAUDE, Claude BER, Olivier BLEYS, Fulvio CACCIA, Thierry CHAUVEAU, Jean-Noël CORDIER, Jean-Luc DESPAX, Jean-Philippe DOMEQ, Giovanni DOTOLI, Rocio DURAN-BARBA, Barnabé LAYE, Jean-Luc MOREAU, Cécile OUMHANI, Jérôme VÉRAIN, Jean-Paul SAVIGNAC

Présidents émérites : Jean BLOT, Georges-Emmanuel CLANCIER, Jean ORIZET

Membres d'honneur : Tahar BEN JELLOUN, Jean BRIANCE, Nicole BROSSARD, Noëlle CHÂTELET, Maurice COUQUIAUD, Michel DEGUY, René DEPESTRE, Denise DESAUTELS, Ghislain de DIESBACH, Hélène DORION, Serge DOUBROVSKY, J-Pierre FAYE, Bluma FINKELSTEIN, Max GALLO, Pierre GUYOTAT, Ismaël KADARE, Edvard KOVAC, Werner LAMBERSY, Jean-Clarence LAMBERT, Daniel LEUWERS, Amin MAALOUF, Eduardo MANET, Albert MEMMI, Sibila PETLEVSKI, Lionel RAY, Joël SCHMIDT, Antoine SPIRE, Frédéric-Jacques TEMPLE, Kenneth WHITE..



## L'un des Centres du PEN International Organisation mondiale d'écrivains

Une première maxime se gravait au fronton de notre institution : L'ESPRIT N'EST PAS MOBILISABLE... La lutte des idées réclame la paix des peuples comme terrain naturel, tandis que la guerre des idéologies c'est un camouflage en même temps qu'une préparation de la guerre tout court !...

... Nous n'acceptons aucun prétexte pour que ces droits de l'esprit soient suspendus ; parce que nous savons bien que, si l'on en accepte un seul, il s'en découvrira bientôt mille. Toutes les circonstances deviendront exceptionnelles, toutes les situations deviendront de salut public lorsqu'il s'agira d'obtenir de l'esprit un silence ou un acquiescement commodes. Les mesures présentées comme provisoires s'éterniseront. Il se créera une prescription des droits de la pensée et de la littérature. Or, si nous, Fédération P.E.N., n'avons pas, hélas ! le pouvoir de remettre les choses en ordre dans tous les cas, nous avons du moins, celui d'assurer, par des actes appropriés, l'interruption de la prescription.

Jules ROMAINS  
de l'Académie française

Discours prononcé, en tant que Président de la Fédération Internationale P.E.N., à l'inauguration du XV<sup>ème</sup> congrès, à Paris, le 20 juin 1937.

## CHARTRE

La Charte du P.E.N. International, basée sur les résolutions adoptées au cours de ses congrès, peut être résumée comme suit :

*Le P.E.N. affirme que :*

1° La littérature ne connaît pas de frontières et doit rester la devise commune à tous les peuples en dépit des bouleversements politiques et internationaux.

2° En toute circonstance, et particulièrement en temps de guerre, le respect des œuvres d'art, patrimoine commun de l'humanité, doit être maintenu au-dessus des passions nationales et politiques.

3° Les membres de la Fédération useront en tout temps de l'influence en faveur de la bonne entente et du respect mutuel des peuples ; ils s'engagent à faire tout leur possible pour écarter les haines de races, de classes et de nations et pour répandre l'idéal d'une humanité vivant en paix dans un monde uni.

4° Le P.E.N. défend le principe de la libre circulation des idées entre toutes les nations, et chacun de ses membres a le devoir de s'opposer à toute restriction de la liberté d'expression dans son propre pays ou dans sa communauté aussi bien que dans le monde entier dans toute la mesure du possible. Il se déclare pour une presse libre et contre l'arbitraire de la censure en temps de paix. Le P.E.N. affirme sa conviction que le progrès nécessaire du monde vers une meilleure organisation politique et économique rend indispensable une libre critique des gouvernements et des institutions. Et, comme la liberté implique des limitations volontaires, chaque membre s'engage à combattre les abus d'une presse libre, tels que les publications délibérément mensongères, la falsification et la déformation des faits à des fins politiques et personnelles.

Pour être admis comme membre du P.E.N. tout écrivain, éditeur et traducteur souscrivant à ces principes, quelles que soient sa nationalité, son origine ethnique, sa langue, sa couleur ou sa religion.

## ACTIVITÉS – ÉVÉNEMENTS

- Édition d'une lettre d'informations numérique
- PRIX décernés :
  - Le Grand Prix du P.E.N. Club français qui couronne un auteur dont la réputation n'est plus à faire, ayant reçu préalablement d'autres distinctions.
  - Le Grand Prix de la Critique décerné par un jury composé de critiques littéraires faisant partie du P.E.N. Club.
  - Les Prix Roger Caillois coparrainés par l'Académie française et en partenariat avec la Maison de l'Amérique Latine : 4 prix : le prix étranger et les prix français. Ils sont décernés à des écrivains éminents.
- Hommage à des écrivains et des poètes français et étrangers pour l'ensemble de leur œuvre, soit à titre posthume soit de leur vivant.
- Organisation et/ou participation à :
  - La réunion mondiale annuelle de tous les P.E.N. en assemblée générale et débats en tables rondes : mises au point de dispositions et d'actions à suivre face à des événements concernant les écrivains
  - Des colloques et festivals littéraires ou de poésie à l'étranger
  - Colloques et échanges internationaux organisés par le P.E.N. International
  - Rencontres, manifestations littéraires, diners-débats, présentation d'ouvrages d'écrivains français et étrangers en leur présence, leurs invités et les nôtres.
  - Membre des Comités de la Paix, des écrivains en prison, des droits de la femme, de la diversité linguistique et de la traduction littéraire.
  - Le P.E.N. Club est accrédité auprès de l'UNESCO.
  - Ces événements sont accueillis dans des lieux prestigieux comme La Société des Gens de Lettres, La Maison des Écrivains, La Maison de l'Amérique latine, La Maison de la Poésie, l'Institut du Monde arabe, le siège du P.E.N. Club français, etc. Ils sont ouverts aux membres du P.E.N. Club, aux Amis du P.E.N. Club, à la presse sur invitation, et au grand public qui en est informé par invitation et/ou par la presse.